

COMITE SYNDICAL

Séance du 10 mars 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40

Présents : 14

Votants : 14

L'an 2020 et le 10 mars à 18 heures 30, le Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur ABRAHAM Baudouin.

Date de convocation du Comité Syndical : 4 mars 2020

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation des comptes-rendus des 3 décembre 2019 et du 18 février 2020
2. Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2019
3. Compte Administratif 2019
4. Création de poste (par transformation de poste existant)
5. Création ou modification de postes
6. Tarifs repas et nuitée
7. Voyage pédagogique en 2020
8. Vote du Budget Primitif 2020
9. Questions diverses

PRESENTS OU ABSENTS OU EXCUSES :

| Commune | Nom et prénom | Motifs |
|----------------------|-------------------------------|-----------|
| A.M.E MONTARGIS | Monsieur ABRAHAM Baudouin | Président |
| A.M.E MONTARGIS | Monsieur HAMARD Bernard | Absent |
| A.M.E MONTARGIS | Monsieur DEVOUNVEAUX Rémi | Excusé |
| A.M.E MONTARGIS | Monsieur DUPORT Jean-François | Excusé |
| A.M.E MONTARGIS | Madame PROCHASSON Arlette | Excusée |
| A.M.E MONTARGIS | Monsieur LORENTZ Gérard | Présent |
| A.M.E MONTARGIS | Madame STARTCHENKO Sylwia | Présente |
| A.M.E MONTARGIS | Monsieur GODEY Eric | Absent |
| A.M.E MONTARGIS | Monsieur TERRIER Charles | Présent |
| A.M.E MONTARGIS | Madame BERTHELIER Liliane | Présente |
| A.M.E MONTARGIS | Madame BUTOR Carole | Excusée |
| A.M.E MONTARGIS | Monsieur BOURILLON Christian | Absent |
| AILLANT SUR MILLERON | Madame GROENEWEG Elizabeth | Présente |
| BEAUMONT DU GATINAIS | | |
| CHAPELON | Madame GRUGIER Patricia | Absente |
| CHUELLES | Madame GARREAU Marie-Claude | Absente |
| CORBEILLES | | |

| | | |
|----------------------------|--------------------------------|-----------------|
| COURTEMAUX | Madame HABERBUSCH Michèle | <i>Présente</i> |
| COURTENAY | Madame BOULAIS Martine | <i>Absente</i> |
| DAMMARIE SUR LOING | | |
| DOUCHY - MONTCORBON | Monsieur DEMONTE Roger | <i>Absent</i> |
| GIEN | Monsieur LAURENT Pierre | <i>Absent</i> |
| GRISELLES | | |
| GY LES NONAINS | Madame BERNARD Sonia | <i>Présente</i> |
| LA SELLE SUR LE BIED | Monsieur GIDOIN Yohan | <i>Présent</i> |
| LORRIS | Madame REBOUX Yolande | <i>Absente</i> |
| MONTBOUY | Monsieur ROUCHETTE Maurice | <i>Présent</i> |
| MONTCRESSON | Madame SENECHAL Stéphanie | <i>Absente</i> |
| NARGIS | | |
| NEVOY | Monsieur GORECKI Fabrice | <i>Présent</i> |
| NOGENT SUR VERNISSON | Monsieur SECQUEVILLE Jean-Marc | <i>Absent</i> |
| OUSSOY EN GATINAIS | Monsieur SIMON Sébastien | <i>Absent</i> |
| PRESSIGNY LES PINS | Madame BIZOT Valérie | <i>Présente</i> |
| PUISEAUX | Monsieur TOURAINE Michel | <i>Absent</i> |
| SAINT GERMAIN DES PRES | Monsieur VITERBO Patrice | <i>Excusé</i> |
| SAINT HILAIRE LES ANDRESIS | Monsieur LIGONNET Michel | <i>Excusé</i> |
| SAINT MAURICE SUR AVEYRON | | |
| SULLY SUR LOIRE | Madame LEVEILLE Jeannette | <i>Absente</i> |
| TRIGUERES | Monsieur MOREAU Patrick | <i>Présent</i> |
| VILLEMOUTIERS | Monsieur PETIAU Xavier | <i>Présent</i> |

Secrétaire de séance : Monsieur GIDOIN Yohan

La séance a été ouverte à 18 heures 45.

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

- CS : 2020-02 : Compte de Gestion 2019
- CS : 2020-03 : Compte Administratif 2019
- CS : 2020-04 : Création de poste (par transformation de poste existant)
- CS : 2020-05 : Création ou modification de postes
- CS : 2020-06 : Tarifs repas et nuitée
- CS : 2020-07 : Voyage pédagogique 2020
- CS : 2020-08 : Vote du Budget Primitif 2020

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 3 DECEMBRE 2019 ET DU D.O.B. DU 18 FEVRIER 2020

Vu l'absence de quorum à la réunion du 3 mars 2020 (14 présents)

Le compte-rendu du 3 décembre 2019 est validé à l'unanimité,

Le D.O.B. (Débat d'Orientations Budgétaires) du 18 février 2020 est validé à l'unanimité,

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Après la présentation du Président au comité syndical du compte de gestion 2019, dressé par les services du

Receveur Municipal,

Vu l'absence de quorum à la réunion du 3 mars 2020 (14 présents)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE,

Le Compte de Gestion 2019 du Trésorier dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif 2019.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur ABRAHAM Baudouin quitte la salle et Monsieur ROUCHETTE Maurice représentant la commune de Montbouy, doyen d'âge, est désigné Président de la séance.

Vu l'exposé de Monsieur ROUCHETTE Maurice,

- Le compte administratif 2019 s'établit comme suit :
 - Section de Fonctionnement :
Total émis :
 - En dépenses de **1 379 983.25 €**
 - En recettes de **1 379 983.25 €**
 - Section d'Investissement :
Total émis :
 - En dépenses de **154 917.04 €**
 - En recettes de **446 374.58 €**

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de 291 457.54 Euros

Vu l'absence de quorum à la réunion du 3 mars 2020 (14 présents)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le Compte Administratif 2019 laissant apparaître en section d'investissement un excédent de clôture de : **291 457.54 Euros**.

PRECISE

Que le Président du Syndicat Mixte, Monsieur Baudouin ABRAHAM est sorti de l'assemblée et n'a pas pris part au vote.

4 – CRÉATION DE POSTE PAR TRANSFORMATION DE POSTE EXISTANT

Création d'emploi (par transformation de poste existant)

Animateur principal de 2^{ème} classe

Le président expose au Comité Syndical qu'un agent nommé sur le grade d'Animateur peut être promu au grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2020.

Le président propose au Comité Syndical de créer un poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet par transformation de poste existant et de modifier ainsi le tableau des effectifs.

Vu l'absence de quorum à la réunion du 3 mars 2020 (14 présents)

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

DE CREER un poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
DE SUPPRIMER le poste d'animateur après avancement de grade de l'agent concerné,
D'APPLIQUER ces modifications à compter du 1^{er} avril 2020,
D'APPROUVER le nouveau tableau des effectifs.

| Titulaires | Catégorie | Temps Complet |
|--|-----------|---------------|
| Animateur principal de 2 ^{ème} classe | B | 1 |
| Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 |
| Adjoint Administratif | C | 2 |
| Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 |
| Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 |

5 – CRÉATION OU MODIFICATION DE POSTES

Le Président expose au Comité Syndical que des postes de contractuel sont à modifier ou à créer pour la prochaine rentrée. Ces évolutions sont liées à :

- a) Le poste de formateur d'anglais passe de 50 à 75% car :
L'anglais devient obligatoire pour les CAP Coiffure et Vente ; nous passons donc d'une épreuve facultative orale de 20 minutes à une épreuve d'une heure et 6 minutes écrite et orale ;
Dédoublage des cours pour les 1^{ères} et Terminales MVA (anglais obligatoire coefficient 2) pour passer de cours à 24 à des cours à 12.
- b) Recrutement d'un nouveau personnel à temps plein ou de 2 personnels à mi-temps en raison des nouvelles missions des CFA imposées par la loi de septembre 2018 :
 - 1) Mise en œuvre de la démarche qualité en vue de la certification Qualiopi qui devra intervenir avant le 31 décembre 2020 (seuls les CFA certifiés pourront obtenir des financements des OPCO), puis suivi de la démarche qualité dans l'établissement :
 - mettre en œuvre la conformité au référentiel qualité national des CFA;
 - préparer la procédure de certification ;
 - sensibiliser et faire évoluer les pratiques du personnel afin de les rendre conformes à la démarche qualité ;
 - analyser les non-conformités et déterminer les mesures correctives.
 - 2) Aide à la recherche d'entreprises pour les apprentis rentrant sans contrat, ayant une rupture de contrat et pour les Prépa-apprentis : Les CFA doivent accueillir, dans la limite de leur capacité, les jeunes n'ayant pas encore trouvé d'entreprise (3 mois) et ceux ayant fait une rupture de contrat (6 mois)

et les aider à (re)trouver un employeur. Il faut également accompagner et suivre les prépa-apprentis dans leur recherche d'entreprise et les former aux Techniques de recherche d'emploi.

3) Les CFA doivent favoriser l'accueil d'apprentis reconnus travailleurs handicapés en nommant un référent handicap en capacité d'analyser et de définir le besoin de compensation, d'aider à monter les demandes d'aménagement d'épreuves et demandes de financement complémentaire par les OPCO.

Vu l'absence de quorum à la réunion du 3 mars 2020 (14 présents)

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

DE TRANSFORMER le poste de formateur d'anglais de 50 % à 75 %

DE CREER un poste de Conseiller en Insertion Professionnelle à mi-temps,

DE CREER un poste de chargé de qualité à mi-temps,

D'APPROUVER le nouveau tableau des effectifs.

Contractuels

| Nature | % temps plein | Nombre |
|---|---------------|--------|
| Directeur du CFA | 100 | 1 |
| Coordonnateur pédagogique | 100 | 1 |
| Conseiller en Insertion Professionnelle | 50 | 1 |
| Chargé de qualité | 50 | 1 |
| Formateur | 100 | 10 |
| Formateur | 75 | 1 |
| Formateur | 65 | 2 |
| Formateur | 63 | 1 |
| Formateur | 57 | 1 |
| Formateur | 50 | 2 |
| Formateur | 25 | 2 |

6 – TARIFS REPAS ET NUITEE

Le Président rappelle que nous devons fixer le prix du repas ainsi que celui de la nuitée pour nos apprentis qui déjeunent et qui dorment à l'internat du Lycée Jeannette Verdier.

Le Président propose de fixer les tarifs suivants :

- 1) le prix du repas à 4.28 €

2) le prix de la nuitée + petit déjeuner à 6.55 €

DIT

Que ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} avril 2020.

Le Président rappelle à la suite de la loi du 5 septembre 2018, et du décret n° 2018-1345 du 28 décembre 2018 que les OPCO (Opérateurs de compétence) prennent en charge, dès qu'ils sont financés par notre CFA, les frais annexe à la formation » à hauteur de :

- 3 €/repas
- 6 €/nuitée

Ces frais sont donc avancés par le CFA et qui seront remboursés par les OPCO.

Vu l'absence de quorum à la réunion du 3 mars 2020 (14 présents)

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE,

D'accepter les propositions de Monsieur le Président.

Le Président rappelle que les 500 € pour les frais du 1^{er} équipement pédagogique seront avancés par le CFA et seront remboursés par les OPCO, sur facture ou titre de recette.

7 – VOYAGE PEDAGOGIQUE 2020

La Région Centre-Val de Loire met en œuvre un dispositif appelé « Transeurope Apprentis » afin de donner la possibilité au plus grand nombre d'apprentis d'effectuer un séjour éducatif en Europe durant leur cursus de formation afin de :

- Développer une citoyenneté européenne ;
- Favoriser l'ouverture culturelle et sociale des apprentis ;
- Développer l'appétence linguistique ;
- Favoriser la connaissance du monde économique, social et professionnel à l'échelle européenne.

La durée minimum est de 5 nuits sur place.

Le projet doit être validé par l'organisme gestionnaire du CFA préalablement à la transmission au Conseil régional. Une commission se réunit pour donner un avis sur le projet. Si l'avis est favorable, le CFA reçoit 80% de la subvention régionale après la signature d'une convention. Le solde est versé à l'issue du séjour et à réception des bilans pédagogique et financier.

En dehors de la subvention régionale, d'autres aides complémentaires seront nécessaires pour concrétiser ce projet. Des demandes d'aide seront faites auprès d'autres organismes et des familles.

Vu l'absence de quorum à la réunion du 3 mars 2020 (14 présents)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le CFA Est-Loiret à présenter un dossier de demande de subvention à la Région Centre-Val de Loire pour mettre en œuvre ce projet.

8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Président présente les tableaux récapitulatifs des différentes sections en dépenses et en recettes concernant le vote du budget primitif 2020.

Vu l'exposé du Président lors du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2020
Vu l'équilibre respecté en fonctionnement et en investissement

Vu la section de fonctionnement arrêtée, tous mouvements confondus à :
✓ **1 600 000 Euros**, équilibrée en charges et en produits

Vu la section d'investissement arrêtée, tous mouvements confondus, à :
✓ **457 000 Euros**, équilibrée en charges et en produits,

Vu l'absence de quorum à la réunion du 3 mars 2020 (14 présents)

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE,

Le Budget Primitif 2020 arrêté, en dépenses et en recettes à **2 057 000 Euros**

DIT,

Que les crédits sont exécutoires par Madame la Trésorière Principale dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des deux sections.

9 – QUESTIONS DIVERSES

La directrice informe les administrateurs qu'elle travaille avec son équipe sur deux projets d'ouvertures à la rentrée de 2020 :

- Un CQP (certificat de qualification professionnelle) TCMA (Technicien confirmé de maintenance automobile) pour lequel il faut être audité avant de recevoir, le cas échéant, une habilitation de l'ANFA pour délivrer la formation qui s'adresse à des personnes ayant déjà un CAP Maintenance des véhicules automobiles (MVA) et souhaitent monter en compétences ;
- Un CAP MVA en 1 an au profit d'un groupe de 12 demandeurs d'emploi, en tant que sous-traitant du GRETA du Loiret.

La directrice informe également les administrateurs qu'après demandes de devis, c'est la société AFNOR qui a été choisie pour réaliser l'audit de certification Qualiopi, qui aura lieu la 1^{ère} semaine de novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 55

Le Président, ABRAHAM Baudouin


**SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU
CFA EST-LOIRET**
35 Avenue Gaillardin
45200 MONTARGIS
Tél.:02 38 98 05 92

